

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine

Séance du 20 mai 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine convoqué le lundi 11 mai 2026, s'est réuni à 17 h 00 au Conseil Départemental (Salle Joubert), d'abord sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Martial DARDELIN puis sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 29

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 17h30 et levée à 19h30

Etaient présents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Marc SAUMONT, Jérôme THEVENOT.

Grand Besançon Métropole : Hasni ALEM, Florent BAILLY, Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°4), Catherine BARTHELET, Anne BIHR, Nathalie BOUVET, Jimmy BRESILLION (représenté par Eléonore METZGER), Martial DEVAUX, Jean-Philippe DEVEVEY, Marc GIRARDOT, Hervé GROULT, Pierre-Charles HENRY, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD, Jean-François MENESTRIER (représenté par Damien LIARD), Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN (représenté par Christian DAVID), Anthony NAPPEZ, Anthony POULIN, Anne-Rachel SCHERTZ, Fabrice TAILLARD, Patrick VERDIER.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Geneviève MAILLET-GUY, Jérôme THEVENOT (à partir du rapport n°6).

Grand Besançon Métropole : Laurence MULOT CESARI, Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°6).

Mandants : Laurence MULOT CESARI, Geneviève MAILLET-GUY, Guillaume BAILLY (jusqu'à la fin du rapport n° 3), Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°6), Jérôme THEVENOT (à partir du rapport n°6).

Mandataires : Jean-Paul MICHAUD, Martial DARDELIN, Anne-Rachel SCHERTZ (jusqu'à la fin du rapport n° 3), Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°6), Marc SAUMONT (à partir du rapport n°6).

Secrétaire de séance : Eloy JARAMAGO

Election du Président

Rapporteur : M. le doyen d'âge de l'assemblée (Martial DARDELIN), Président de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'élection du Président a lieu sous la présidence du plus âgé des membres du Comité Syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, renvoyant notamment aux articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Président du SMSCoT est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sur proposition du Président de séance, le Comité syndical désigne deux scrutateurs pour les opérations de vote et de dépouillement des bulletins.

Le Président de séance procède à l'appel des candidatures.

M. Martial DARDELIN, présente les modalités d'élection du Président et à l'unanimité le Comité syndical à valide ces modalités.

M. Martial DARDELIN procède à un appel à candidatures.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- **désigne deux scrutateurs, M. Hasni ALEM et M. Anthony POULIN, parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote et au dépouillement,**
- **procède à l'élection du Président du SMSCoT et élit M. Jean-Paul MICHAUD**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins blancs et nuls : 3

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Paul MICHAUD

26 voix

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le



ID : 025-252501317-20260520-SCOT_200526_11-DE

Monsieur Martial DARDELIN déclare Monsieur Jean-Paul MICHAUD, élu Président du Syndicat Mixte de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Bisontine celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Pour extrait conforme,
Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP MICHAUD', written over a printed name.

Jean-Paul MICHAUD